



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 août 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Trente-neuvième session**  
1<sup>er</sup>-12 novembre 2021

**Rapport national soumis conformément  
au paragraphe 5 de l'annexe à la  
résolution 16/21 du Conseil  
des droits de l'homme\***

**République-Unie de Tanzanie**

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



## **I. Introduction et méthode**

1. La République-Unie de Tanzanie est résolue à respecter ses obligations nationales, régionales et internationales en matière de promotion, de protection et de réalisation des droits de l'homme et des peuples. À cet égard, elle continue de coopérer avec le Conseil des droits de l'homme et a le plaisir de soumettre son troisième rapport national au titre de l'Examen périodique universel (EPU).

2. C'est au Ministère des affaires constitutionnelles et juridiques, guidé par de larges consultations, qu'il revient d'élaborer le rapport national. En septembre 2020, les acteurs étatiques chargés de mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPU se sont réunis une première fois pour lancer l'élaboration du présent rapport. Cette réunion a été suivie de trois séances de consultation avec des représentants des acteurs étatiques, de l'institution nationale des droits de l'homme, du pouvoir judiciaire et d'organisations de la société civile de Tanzanie continentale et de Zanzibar. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, le Ministère a également reçu des contributions et des commentaires précieux de la part de diverses parties prenantes.

## **II. Faits nouveaux survenus depuis le précédent Examen**

### **A. Renseignements d'ordre général**

#### **Régions administratives**

3. La République-Unie de Tanzanie est constituée de la Tanzanie continentale et de Zanzibar. Le nombre de régions est passé de 30 en 2016 à 31 en 2020, soit 26 régions en Tanzanie continentale et 5 à Zanzibar.

#### **Élections générales**

4. La République-Unie de Tanzanie a tenu ses sixièmes élections multipartites, avec des élections locales en 2019 et des élections générales le 28 octobre 2020.

### **B. Cadre normatif et institutionnel de la protection et de la promotion des droits de l'homme**

5. Le 8 avril 2020, la République-Unie de Tanzanie a adhéré au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (2013), améliorant ainsi l'accès à l'information.

6. Le 13 février 2021, le Parlement tanzanien a adopté la loi n° 2 de 2021 apportant diverses modifications à la législation nationale et consacrant notamment l'adoption du swahili en tant que langue juridique, langue des tribunaux et langue de la promulgation des lois dans le cadre des efforts déployés par le pays pour améliorer l'accès à la justice.

## **III. Mise en œuvre des recommandations acceptées**

7. À l'issue du deuxième rapport national soumis au titre de l'EPU en septembre 2016, la République-Unie de Tanzanie a accepté 131 recommandations dans leur intégralité et 2 recommandations en partie. La présente section rend compte de leur mise en œuvre au cours de la période à l'examen, soit entre 2016 et 2020, dans les domaines concernés.

## **Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (134.1, 134.2, 134.3, 134.4 et 134.5)**

8. La République-Unie de Tanzanie a envisagé de ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2006). Elle a décidé de poursuivre ses recherches, examens et consultations à l'égard desdits instruments<sup>1</sup>.

## **Renforcement constitutionnel (134.6, 134.7, 134.8, 134.9 et 134.10)**

9. Le processus de rédaction de la nouvelle Constitution a été mené à son terme en 2015, celle-ci devant être approuvée par référendum depuis lors. La tenue d'un référendum nécessite toutefois d'importantes ressources techniques et financières qui sont stratégiquement allouées, pour le moment, à la mise en œuvre d'initiatives plus urgentes liées à la promotion et à la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le renforcement constitutionnel est indiscutablement important, et la question du référendum sera réexaminée en temps utile car la Constitution actuelle du pays garantit adéquatement à tous la jouissance de leurs droits humains et guide efficacement le développement national. Le pouvoir économique et social mène au pouvoir politique.

## **Cadre normatif (134.11, 134.12, 134.40 et 134.44)**

10. La liste des lois promulguées ou modifiées entre 2016 et 2020, avec leurs objectifs, figure en annexe<sup>2</sup>.

11. Les lois promulguées ou modifiées garantissant l'égalité des genres sont notamment la loi n° 1 de 2017 sur l'aide juridictionnelle et la loi n° 13 de 2018 sur l'aide juridictionnelle à Zanzibar, qui interdisent toute discrimination des bénéficiaires fondée sur le genre<sup>3</sup>. En conséquence, les autorités chargées de la composition des services d'aide juridictionnelle sont tenues de garantir la représentation des deux genres<sup>4</sup>. De plus, la loi sur les partis politiques (chap. 258 du Recueil des lois tanzaniennes) dispose que les partis politiques doivent respecter le principe de l'égalité des genres, entre autres<sup>5</sup>. En 2019, le juge en chef a promulgué les Règles de la magistrature et de l'application des lois (Pratique et procédure dans les affaires relatives à des groupes vulnérables, décret gouvernemental n° 110), qui prévoient que les affaires concernant des femmes, des enfants et des personnes handicapées doivent être menées à leur terme dans un délai de six mois<sup>6</sup>.

12. La République-Unie de Tanzanie a entamé le processus de révision de la loi sur le mariage (chap. 29 du Recueil des lois tanzaniennes) pour se conformer à l'arrêt rendu par la Cour d'appel en l'affaire *Attorney General vs Rebecca Z. Gyumi* (recours civil n° 204 de 2017 sur l'âge du mariage). Des discussions sont également en cours concernant les questions d'héritage et de succession. Les responsables locaux et les chefs religieux sont actuellement consultés dans le cadre de la révision de la loi sur les questions de mariage, d'héritage et de succession.

13. En outre, à Zanzibar, la loi n° 3 de 1985 sur les tribunaux khadis a été modifiée, et la loi n° 9 de 2017 sur les tribunaux khadis a été promulguée pour prévoir le partage des biens matrimoniaux après la dissolution des mariages civils.

### **134.13**

14. L'État poursuit son action pour lutter contre la violence domestique, interdite par le Code pénal (chap. 16 du Recueil des lois tanzaniennes), lequel érige en infraction pénale certains actes de violence domestique et des délits tels que les lésions corporelles graves, la cruauté envers les enfants, le viol, le harcèlement sexuel, les atteintes sexuelles graves et l'inceste commis par des hommes ou des femmes. En 2020, la police a enregistré 3 398 plaintes pour violence domestique, en diminution par rapport à 2016 (9 176 plaintes).

15. À Zanzibar, certains actes de violence domestique ne peuvent pas donner lieu à une libération sous caution depuis la modification de la loi de procédure pénale n° 7 de 2018<sup>7</sup>. La loi n° 9 de 2016 sur les preuves prévoit que les tribunaux peuvent recevoir des preuves électroniques dans les affaires de violence domestique et que les preuves apportées par les mineurs sont recevables sans corroboration préalable.

#### 134.15

16. La République-Unie de Tanzanie examine actuellement sa Politique de 2003 en faveur des personnes âgées avant de promulguer une loi sur leur protection. À Zanzibar, la loi n° 2 de 2020 relative aux personnes âgées a été promulguée afin de protéger leurs droits.

### **Institution nationale des droits de l'homme (134.16, 134.18, 134.19, 134.20 et 134.21)**

17. Le budget de la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance a augmenté au cours de la période à l'examen, passant de 618 981 617,31 shillings tanzaniens en 2016/17 à 4 325 039 894,48 shillings tanzaniens en 2019/20<sup>8</sup>. Onze personnes étaient employées entre 2016 et 2020, et 11 professionnels qualifiés ont été transférés à la Commission depuis d'autres institutions. La Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance continue également de renforcer les capacités de son personnel en matière d'enquête, de règlement des litiges, de gestion et d'administration.

18. Son indépendance et son autonomie continuent d'être garanties par la Constitution de 1977<sup>9</sup> et par la loi sur la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance (chap. 391 du Recueil des lois tanzaniennes)<sup>10</sup>. Son indépendance a encore été renforcée en 2018 par la modification du Règlement de la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance (partie Procédure de nomination des commissaires, décret gouvernemental n° 89 de 2018), visant à renforcer la transparence et la reddition de comptes dans le processus de nomination des membres de la Commission. La Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance coopère avec des organisations régionales et est membre de l'Association des ombudsmans et médiateurs des pays d'Afrique ainsi que du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme. Les institutions de l'ONU et plusieurs partenaires de développement continuent également de soutenir les activités de la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, notamment le renforcement de ses antennes<sup>11</sup>.

19. La Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance a conservé le statut d'accréditation « A » qui lui avait été attribué en 2018 par l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, ce qui témoigne de son autonomie et de son indépendance.

### **Commissions électorales (134.17)**

20. La Commission électorale nationale (NEC) et la Commission électorale de Zanzibar (ZEC) continuent d'améliorer leurs opérations dans l'esprit de la bonne gouvernance. Lors des élections générales de 2020, les formulaires de présentation de candidature de tous les candidats ont été affichés pendant vingt-quatre heures dans des endroits bien en vue dans les commissions, les circonscriptions et les bureaux locaux pour permettre aux candidats de vérifier leurs noms et de soulever éventuellement des objections.

21. Les campagnes électorales ont été régies par le Code de conduite électoral (2020), qui a été approuvé et signé par tous les partis politiques. Tous les litiges relatifs aux campagnes ont été traités de manière transparente et équitable, et les questions ayant trait à des violations du Code de conduite électoral ont été soumises aux Comités du Code de conduite électoral<sup>12</sup>. Chaque parti politique inscrit avait le même droit de participer à des activités politiques et a été traité sur un pied d'égalité. Pour le vote, le dépouillement, le décompte et les annonces, chaque parti politique a été autorisé à nommer des agents électoraux chargés de représenter et de défendre les intérêts de son (ou ses) candidat(s), conformément à la loi relative aux élections nationales (chap. 343 du Recueil des lois tanzaniennes)<sup>13</sup>.

22. À Zanzibar, la loi électorale n° 4 de 2018 et ses règlements encouragent la démocratie et la participation, tout comme le Règlement électorale de 2019 relatif aux inscriptions, le Règlement électorale de 2020, le Code d'éthique électorale de 2020 et les Règles de 2020 relatives aux contestations électorales. Les mesures normatives prises pour améliorer le travail de la Commission électorale de Zanzibar comprennent l'abrogation de la loi électorale n° 11 de 1984 et la promulgation de la loi électorale n° 4 de 2018, qui a institué le vote anticipé<sup>14</sup> et l'éducation civique des électeurs, délimité les pouvoirs et contraintes des observateurs électoraux nationaux et internationaux, et renforcé les pouvoirs de la Commission et l'exercice de ses fonctions. En outre, la réformation de la Commission électorale de Zanzibar en 2017 a permis de renforcer davantage l'indépendance de cette entité<sup>15</sup>.

23. Les 19 partis politiques enregistrés ont participé aux élections générales de 2020, 15 d'entre eux se disputant la présidence de la République-Unie de Tanzanie et 17 la présidence de Zanzibar. Dix-neuf partis politiques ont présenté des candidats à l'élection des membres du Parlement, des membres de la Chambre des représentants de Zanzibar et des conseillers de quartier.

### **Plan d'action national en faveur des droits de l'homme (134.30)**

24. La République-Unie de Tanzanie a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme 2013-2017, qui était associé à un mécanisme d'établissement de rapports permettant aux parties prenantes de soumettre des rapports sur la mise en œuvre de leurs activités.

#### **134.21, 134.22, 134.24, 135.25, 134.26, 134.27 et 134.28**

25. Le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme a fait l'objet d'une évaluation finale en 2017. Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, les résultats obtenus grâce au Plan ont été présentés devant la Commission parlementaire des affaires constitutionnelles et juridiques<sup>16</sup>.

#### **134.23**

26. La mise en œuvre du Plan a été soutenue par des partenaires de développement, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne (UE)<sup>17</sup>. Des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales ont également appuyé le Plan<sup>18</sup>.

#### **134.29**

27. Des organisations de la société civile ont participé à la mise en œuvre du Plan et à son évaluation. La Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance avait conclu un mémorandum d'accord avec 20 ONG de Tanzanie continentale et de Zanzibar pour sa mise en œuvre.

### **Programmes relatifs aux droits de l'homme (134.32 et 134.33)**

28. Des cours de sciences pénitentiaires comportant un module Droits de l'homme ont été dispensés au personnel pénitentiaire : 86 personnes ont ainsi été formées aux questions administratives et aux droits de l'homme en 2016, et 101 en 2020. En outre, la police tanzanienne a modifié son programme de formation en 2016 afin d'y inclure les principes des droits de l'homme et le devoir de s'y conformer dans l'exercice de ses fonctions<sup>19</sup>. De même, en 2020, 218 hauts fonctionnaires de police et de l'administration pénitentiaire ont été formés à des questions liées aux droits de l'homme et à l'aide juridictionnelle.

29. À Zanzibar, le renforcement des capacités du personnel pénitentiaire est en cours. Deux sessions de formation ont été organisées en 2016 et cinq sessions consacrées aux normes en matière de droits de l'homme ont été organisées pour les officiers et sous-officiers de police en 2020<sup>20</sup>.

**134.90**

30. Les directives administratives de la police imposent aux policiers de tous grades de respecter les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions, et toute défaillance est passible de sanctions. Plusieurs policiers ont été accusés d'infraction pénale en raison d'un emploi excessif de la force dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, le policier qui avait causé la mort du journaliste Daudi Mwangosi a été poursuivi en justice et reconnu coupable d'homicide involontaire. Il a été condamné à une peine de quinze ans d'emprisonnement en 2016.

**134.34**

31. La République-Unie de Tanzanie continue d'accueillir des institutions internationales chargées de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, telles que le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour de justice de l'Afrique de l'Est et le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption.

32. En mars 2019, la République-Unie de Tanzanie a apporté une aide d'urgence au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi après le passage du cyclone Idai<sup>21</sup>. Elle fournit également des contingents à de nombreuses missions de l'ONU pour le maintien de la paix, avec 1 759 personnes servant dans six missions de l'ONU<sup>22</sup>. Des policiers et agents pénitentiaires participent aussi à des missions de l'ONU pour le maintien de la paix<sup>23</sup>.

33. La République-Unie de Tanzanie a également accueilli des réfugiés du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo (RDC), et veille à pourvoir aux besoins essentiels de ces personnes en collaboration avec le HCR. Elle a ainsi accueilli 305 983 réfugiés et demandeurs d'asile en 2019, et 274 533 réfugiés et demandeurs d'asile en 2020.

**134.37**

34. Des organisations de la société civile et la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance ont participé à la diffusion et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU ainsi qu'à l'établissement du présent rapport national.

**Droits de l'homme et objectifs de développement durable (134.35)**

35. La République-Unie de Tanzanie a continué de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements pris au niveau international concernant les objectifs de développement durable (ODD). Officiellement lancée en 2016, cette mise en œuvre permet de poursuivre le travail entamé dans le cadre du précédent programme mondial (objectifs du Millénaire pour le développement). La formulation desdits objectifs de développement durable a coïncidé avec l'élaboration du deuxième Plan quinquennal de développement national 2016/17-2020/21 (FYDP II), lequel constitue le deuxième cadre de mise en œuvre à moyen terme de la Stratégie de développement de la Tanzanie à l'horizon 2025. Cette concomitance a permis au pays d'intégrer les priorités du Programme 2030 dans son plan à moyen terme, afin de veiller à ce que les politiques liées aux objectifs de développement durable soient bien intégrées dans ses politiques nationales. Le deuxième Plan quinquennal de développement national a ainsi pu être mis en œuvre tout en réalisant les objectifs de développement durable. Cette démarche a été soutenue par une campagne de sensibilisation aux objectifs de développement durable, sous la forme d'ateliers proposés aux collectivités locales, ministères, départements et agences, afin de veiller à ce que la mise en œuvre des domaines couverts par lesdits objectifs soit conforme à celle du deuxième Plan quinquennal de développement national. Un large éventail de parties prenantes de différents secteurs a été associé à la mise en œuvre de ce deuxième plan quinquennal, ce qui a permis aux parties prenantes de s'accorder sur diverses questions de politique générale et opérationnelles liées à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable, et à la bonne communication de l'information en la matière, tout au long du deuxième plan quinquennal.

36. Les politiques nationales sont en cours d'examen pour veiller à ce que les objectifs de développement durable soient bien intégrés dans le programme de développement<sup>24</sup>. La politique environnementale nationale élaborée en 1997 a été révisée pour y intégrer la lutte contre les changements climatiques (objectif de développement durable n° 13), les questions de genre (objectif de développement durable n° 10) et la bonne gouvernance (objectif de développement durable n° 16)<sup>25</sup>. En outre, des projets sont mis en œuvre pour lutter contre les effets des changements climatiques et ainsi réaliser les objectifs de développement durable n°s 1, 2, 3, 4 et 13<sup>26</sup> par une gestion durable des terres du bassin d'alimentation du lac Nyasa<sup>27</sup>.

37. La Stratégie de Zanzibar pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2016-2020, élaborée pour réaliser la Stratégie de développement de la Tanzanie à l'horizon 2020, tient compte des objectifs de développement durable. De même, la politique de Zanzibar en faveur de l'égalité des genres et son plan de mise en œuvre pour 2016-2020 ont été élaborés conformément à l'objectif de développement durable n° 10, qui est de réduire les inégalités. La Stratégie de développement de la Tanzanie à l'horizon 2050, qui intègre les objectifs de développement durable, est en cours de mise en œuvre.

### **Obligations découlant des instruments relatifs aux droits de l'homme (134.39)**

38. L'État achève actuellement la mise au point des rapports qu'il doit soumettre au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). Ces rapports seront présentés aux comités des organes conventionnels concernés d'ici fin 2021.

### **Violence à l'égard des femmes et des enfants (134.41, 134.51, 134.71, 134.54, 134.55, 134.57 et 134.64)**

39. La République-Unie de Tanzanie poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants (2017/18-2021/22), qui vise à réduire cette violence de moitié d'ici à 2022<sup>28</sup>. La création de 16 343 comités de protection des femmes et des enfants dans les villages et au niveau national découle de ce plan d'action. De même, la directive visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement supérieur et intermédiaire (2019) est désormais en vigueur<sup>29</sup>.

40. Des bureaux préposés aux femmes et aux enfants sont créés afin de renforcer la capacité des responsables de l'application des lois à lutter contre les violences faites aux femmes et enfants : en 2020, 153 bureaux étaient opérationnels dans les prisons et 420 dans les postes de police.

41. À Zanzibar, le Plan d'action national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants (2017-2022) est mis en œuvre. Des Comités de lutte contre la violence fondée sur le genre ont été créés dans les 388 *shehias*, et des campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes et enfants sont en cours<sup>30</sup>. En 2020, Zanzibar comptait également 15 bureaux préposés aux enfants et 11 centres polyvalents (à guichet unique).

42. L'Unité de protection de l'enfance (rattachée au Ministère de la santé) a été améliorée grâce à la fourniture d'un appui psychosocial aux victimes et à des programmes de renforcement des capacités des forces de l'ordre en matière de traitement des affaires de violence à l'égard des femmes et des enfants<sup>31</sup>.

### **134.42 et 134.70**

43. Toutes les lois interdisant les violences faites aux femmes et aux filles sont appliquées, y compris celles prohibant le viol et les mutilations génitales féminines, la violence domestique et la violence à l'égard des personnes soupçonnées de pratiquer la sorcellerie. Concernant l'élimination des mutilations génitales féminines : dans le cadre de

l'harmonisation des politiques nationales relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la République-Unie de Tanzanie a mis en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre les mutilations génitales féminines et le plan de mise en œuvre associé (2019-2022), ainsi que le plan d'action transfrontalier de lutte contre les mutilations génitales féminines dans les pays d'Afrique de l'Est (2019) qui vise à prévenir ces pratiques au-delà des frontières tanzaniennes.

#### 134.49

44. Le nombre de maisons d'accueil proposant des services sociaux aux victimes de violences a augmenté. En 2016, le pays comptait 3 centres polyvalents dans 3 régions et 2 maisons d'accueil ; en 2020, on dénombrait 13 centres polyvalents dans 10 régions<sup>32</sup>. Un numéro d'urgence gratuit reste à la disposition des enfants : 3 044 enfants ont ainsi été orientés et mis en relation avec les services compétents en 2019, et 3 763 enfants selon les statistiques de février 2021. La République-Unie de Tanzanie gère également 5 maisons d'accueil et 2 foyers pour enfants victimes de violence. De plus, les Procédures standard des fonctionnaires de l'aide sociale pour le traitement des affaires de protection de l'enfance (2017) sont appliquées dans les 184 conseils pour fournir un lieu sûr, des soins psychologiques et un soutien aux enfants concernés<sup>33</sup>.

45. À Zanzibar, le « programme Baba Bora », qui promeut l'inclusion des pères dans l'éducation des enfants, a été lancé en 2017.

#### 134.50, 134.52, 134.53 et 134.69

46. La Stratégie nationale de lutte contre les meurtres de personnes âgées (2018/19-2022/23) a été élaborée dans le cadre des efforts visant à mettre fin aux violences faites aux personnes soupçonnées de pratiquer la sorcellerie. Cette Stratégie a conduit à la création de 14 416 Conseils de personnes âgées au niveau des villages/*mtaa*, des quartiers, des districts et des régions, qui œuvrent pour protéger les personnes âgées<sup>34</sup>.

#### 134.57 et 134.58

47. Le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains (2018-2021) est opérationnel en Tanzanie continentale et à Zanzibar<sup>35</sup>. En Tanzanie continentale, la Directive nationale pour la création et la gestion des maisons d'accueil des victimes de la traite et des personnes ayant subi des violences a été élaborée en 2019, et six foyers et maisons d'accueil des victimes de la traite ont été créés dans cinq régions<sup>36</sup>. En outre, des procédures opérationnelles normalisées ont été élaborées pour aider les enfants victimes de la traite, et il existe un plan d'action commun avec l'Organisation internationale pour les migrations (2020/21) visant à lutter contre la traite des personnes.

48. Les auteurs d'infractions liées à la traite des personnes ne restent pas impunis puisque la République-Unie de Tanzanie a poursuivi 272 auteurs en 2016, 202 en 2017, 173 en 2018, 30 en 2019 et 179 en 2020.

49. À Zanzibar, les maisons d'accueil de la protection de l'enfance ont été renforcées. En 2020, Zanzibar comptait 230 centres pour enfants, contre 187 en 2016.

#### 134.58, 134.59 et 134.57

50. La République-Unie de Tanzanie a pris des mesures pour prévenir les abus sexuels dont sont victimes les enfants en situation de rue. Par exemple, elle a mis en œuvre un programme visant à identifier ces enfants dans six régions particulièrement concernées et à les réintégrer dans leur famille et communauté. Ainsi, 5 390 enfants (3 852 garçons et 1 538 filles) avaient bénéficié de services sociaux de base, 135 enfants (92 garçons et 43 filles) avaient été réintégrés dans leur famille, 821 enfants (519 garçons et 302 filles) avaient reçu du matériel scolaire et 75 enfants (58 garçons et 17 filles) avaient bénéficié de services de renforcement économique des familles avant fin 2020.

51. En outre, le Plan d'action conjoint entre le Gouvernement et les Chemins de fer en faveur de l'enfance (2020/21) a permis d'élaborer la Directive nationale sur la réintégration des enfants dans leur famille, qui est entrée en vigueur en 2020.



52. À Zanzibar, des centres polyvalents ont été mis sur pied dans tous les hôpitaux de district, et des bureaux préposés aux femmes et aux enfants ont été créés dans tous les postes de police et sont également habilités à intervenir dans les affaires d'abus sexuels sur enfants<sup>37</sup>.

### **Non-discrimination (134.43, 134.45, 134.46, 137.47, 134.100, 134.36 et 134.122)**

53. La Constitution et les lois garantissent la participation des femmes dans tous les domaines. Ainsi, dans la sphère politique, une femme a occupé le poste de Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie de novembre 2015 à mars 2021, date à laquelle elle est devenue le 6<sup>e</sup> Président et Commandant en chef des forces armées du pays. Aux élections présidentielles, 1 candidate et 1 colistière se sont présentées en 2015 ; en 2020, 2 partis politiques ont présenté des candidates à la présidence et 5 partis politiques ont désigné des colistières.

54. Le Vice-Président et le Greffier de l'Assemblée nationale sont des femmes et 36,38 % des sièges sont occupés par des femmes, contre 34,6 % en 2015. Cette diversité se retrouve également dans le système judiciaire où les femmes représentent 41 % des juges de la Cour d'appel (10 femmes sur 24 juges) et 38 % des juges de la Haute Cour (31 femmes sur 85 juges). Actuellement, 5 des 26 commissaires régionaux sont des femmes (soit 19 %), ainsi que 43 des 139 commissaires de district (soit 31 %) et 55 des 184 directeurs de district et de municipalité (soit 29 %). De même, 12 des 26 secrétaires administratifs régionaux (soit 46 %), et 36 des 133 secrétaires administratifs de district, sont des femmes.

55. Les femmes dans la fonction publique ont également bénéficié de bourses d'études destinées à les aider à gagner en autonomie : entre 2015 et février 2020, 742 femmes fonctionnaires ont ainsi obtenu des bourses d'études ; en 2019, 66 agentes pénitentiaires et 16 policières ont suivi des formations sur l'aide juridictionnelle et sur la violence fondée sur le genre.

56. La loi sur les associations (chap. 337 du Recueil des lois tanzaniennes) encourage les associations de femmes et de personnes âgées à se faire enregistrer afin de favoriser leur développement social et économique. Cela s'est traduit par l'enregistrement de 170 associations entre 2017 et 2020, contre 152 sociétés enregistrées entre 1955 et 2016.

57. L'égalité des genres dans la fonction publique progresse : en mars 2020, 225 149 femmes étaient employées dans ce secteur, ce qui représente 42,7 % des 527 281 fonctionnaires.

58. La participation des femmes dans tous les secteurs est encouragée. Une Unité de participation des femmes a ainsi été créée au sein du Ministère des travaux publics et des transports afin de faciliter la participation et la contribution des femmes dans l'industrie de la construction. Entre 2016 et juin 2020, l'Unité a formé 400 femmes à la mise en œuvre d'activités et de projets routiers<sup>38</sup>. Dans le secteur de la météorologie, les femmes sont encouragées à progresser vers des postes de direction et de supervision, et 3 des 8 membres du Conseil météorologique sont des femmes<sup>39</sup>.

59. Il est essentiel de renforcer l'autonomie économique des femmes pour parvenir à éliminer la discrimination à leur égard et envers les enfants. Le Fonds tanzanien d'action sociale (TASAF) met en œuvre des projets d'émancipation économique des femmes dans les ménages, dont un Programme de filet de protection sociale productif déployé à l'échelle nationale dans le cadre de la troisième phase dudit Fonds. L'objectif de ce programme est de permettre aux ménages pauvres d'augmenter leurs revenus et leurs perspectives. Selon les statistiques de 2019, environ 1 118 741 ménages étaient inscrits dans ce programme et 5 127 730 ménages (52 % de femmes et 48 % d'hommes) en bénéficiaient<sup>40</sup>.

60. Le bien-être des adolescentes et des jeunes femmes est promu grâce à des programmes de compétences de la vie courante et d'émancipation économique. Ainsi, fin 2020, 8 082 jeunes femmes avaient suivi des formations destinées à développer une meilleure connaissance de soi, l'esprit d'initiative, la prise de décisions plus éclairées et la fixation d'objectifs. De plus, 1 808 jeunes femmes ont bénéficié du Fonds de développement pour la jeunesse<sup>41</sup> entre 2016/17 et 2019/20<sup>42</sup>.

61. À Zanzibar, la Politique d'égalité des sexes élaborée en 2016 promeut l'égalité et la non-discrimination, et des programmes d'émancipation économique des femmes sont mis en œuvre sous l'égide du Cabinet du Président, Ministère de l'émancipation économique et de l'investissement. Le Plan stratégique de Zanzibar relatif à la santé reproductive, au nouveau-né, à l'enfant et à l'adolescent (2019-2023) vise à supprimer les inégalités de genre liées à la santé procréative. Des activités portant sur la santé reproductive et l'autonomisation économique sont organisées dans le cadre des différentes stratégies nationales de promotion de l'égalité hommes-femmes. Les communautés sont également sensibilisées à l'égalité des genres et à la santé reproductive. Les services adaptés aux adolescents sont en augmentation, et les hommes participent davantage aux soins de santé maternelle et infantile.

### **Travail des enfants (134.65, 134.66 et 134.68)**

62. Le travail des enfants est en recul car la République-Unie de Tanzanie a développé une Stratégie nationale d'élimination du travail des enfants (2018-2022) visant à faire passer la proportion des enfants qui travaillent de 29 % à 9 % d'ici à 2022. Un programme a également été conçu dans ce cadre pour éliminer le travail des enfants dans les plantations de tabac de la région de Tabora<sup>43</sup>. Un mécanisme complet de coordination et de collaboration, qui a pour objectif de faire passer les données et informations collectées sur le travail des enfants de 24 % à 85 % d'ici à 2022 afin de faciliter la prise de décisions éclairées, est en cours de mise en œuvre.

63. Le Plan d'action de Zanzibar pour l'élimination du travail des enfants (2009-2015) a été exécuté<sup>44</sup>. La Commission du travail procède tous les six mois à des inspections, ce qui a permis de sortir 100 enfants du marché du travail en 2020.

#### **134.67**

64. La législation du travail interdisant le travail des enfants est appliquée : en cas de non-respect, les agents de l'inspection du travail adressent des mises en demeure conformément aux dispositions de la loi sur les institutions du travail (chap. 300 du Recueil des lois tanzaniennes) et de la loi sur les droits de l'enfant (chap. 13). Les permis de travail des investisseurs étrangers sont annulés s'ils emploient des enfants, comme prévu par la loi sur l'emploi et les relations professionnelles (chap. 366)<sup>45</sup>. Les employeurs qui choisissent d'ignorer les mises en demeure adressées par les agents de l'inspection du travail sont signalés aux tribunaux<sup>46</sup> et font l'objet de poursuites pénales<sup>47</sup>. Les personnes reconnues coupables encourrent une peine d'emprisonnement ou une amende, ou les deux. L'inspection du travail a également été renforcée grâce à la création d'une Section des enquêtes sur le travail des enfants dans différents secteurs, notamment dans les mines, les usines et les plantations.

65. À Zanzibar, les communautés sont formées à la protection des enfants qui travaillent. En 2020, l'attention a été appelée sur le cas de 600 enfants employés dans la culture d'algues, 250 enfants employés dans la vente de pierres et 15 enfants employés dans la culture des clous de girofle<sup>48</sup>.

### **Personnes handicapées (134.119)**

66. La République-Unie de Tanzanie a adopté des mesures législatives en faveur des personnes handicapées. Par exemple, la loi sur le financement des collectivités locales (chap. 290 du Recueil des lois tanzaniennes) a été modifiée et impose désormais que 10 % des revenus des collectivités locales soient consacrés, en partie, à des programmes d'émancipation économique des personnes handicapées dans chaque collectivité. En outre, la loi relative aux élections nationales (chap. 343 du Recueil des lois tanzaniennes) autorise les électeurs aveugles ou présentant tout autre handicap physique à être accompagnés par une personne de leur choix pour voter<sup>49</sup>. La loi n° 1 de 2017 sur l'aide juridictionnelle dispose que les personnes handicapées ont droit à une assistance judiciaire et qu'elles doivent être représentées au sein du Conseil consultatif sur l'aide juridictionnelle<sup>50</sup>. Le Règlement de 2018

sur l'aide juridictionnelle prévoit que les services d'aide judiciaire doivent être physiquement accessibles aux personnes handicapées<sup>51</sup>.

67. Les programmes et politiques suivants ont notamment été mis en œuvre au cours de la période à l'examen pour renforcer l'autonomie des personnes handicapées :

a) Mise à disposition de 2 % des revenus des collectivités locales pour l'octroi de prêts aux personnes handicapées dans le cadre de la relance économique : 1 150 groupes ont bénéficié de ces fonds, qui représentent un montant de 5 660 774 107,81 shillings tanzaniens ;

b) Émancipation économique des personnes handicapées par le biais du Fonds tanzanien d'action sociale (TASAF) : 176 035 ménages handicapés pauvres ont bénéficié de ce fonds ;

c) Formation professionnelle à l'université : 376 étudiants handicapés ont reçu une formation ;

d) Élaboration d'un Guide sur le fonctionnement du Fonds national en faveur des personnes handicapées, qui bénéficie d'un budget de 202 300 000 shillings tanzaniens ;

e) Renforcement des capacités au moyen de programmes de développement des compétences, y compris par la formation en apprentissage et le développement de l'esprit d'entreprise.

68. La loi n° 9 de 2010 relative aux personnes handicapées et la loi de Zanzibar relative aux personnes handicapées (n° 9 de 2006) (Droits et privilèges) sont toutes deux en cours de révision. L'objectif est de mettre ces lois en conformité avec d'autres législations, notamment dans les domaines de l'emploi<sup>52</sup>, de l'accès aux services publics<sup>53</sup> et de l'audition des témoins vulnérables ou intimidés, y compris des enfants et des personnes handicapées<sup>54</sup>.

#### **137.72, 134.74, 134.76, 134.79, 134.87, 136.22, 134.56, 137.65 et 134.81**

69. La République-Unie de Tanzanie apporte un soutien structurel aux personnes handicapées en enregistrant les organisations de personnes handicapées, les associations et les ONG créées pour soutenir les personnes atteintes d'albinisme. En 2020, elle a élaboré des directives communes sur la coordination des ONG, dans le cadre desquelles chaque secteur a été invité à collaborer avec des ONG en fonction de leurs rôles et missions. Elle soutient également les personnes atteintes d'albinisme en les incluant dans l'élaboration des politiques et plans nationaux.

70. Le Gouvernement coordonne les commémorations annuelles d'événements nationaux, qui sont autant d'occasions de sensibiliser la population aux droits des personnes atteintes d'albinisme. La Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme (13 juin) et la Journée des droits de l'homme (10 décembre), entre autres, sont l'occasion de sensibiliser la population à la dignité et aux capacités des personnes atteintes d'albinisme. Ces journées sont célébrées aux niveaux national, régional et des districts, afin que la sensibilisation aux droits des personnes atteintes d'albinisme soit large et touche autant de personnes et de communautés que possible. En outre, des Comités de sécurité et de sûreté pour les personnes atteintes d'albinisme ont été créés, aux niveaux local et régional, afin de protéger ces personnes et de les soutenir.

71. Le Gouvernement collabore avec d'autres parties prenantes pour distribuer des crèmes solaires, commandées par les collectivités locales, aux personnes atteintes d'albinisme. Celles-ci bénéficient également de traitements gratuits contre le cancer et les lésions précancéreuses. Le programme de prévention du cancer de la peau, élaboré par le Gouvernement, en collaboration avec Standing Voice et le Centre régional de formation en dermatologie, permet de fournir des soins dermatologiques à 6 499 personnes atteintes d'albinisme, dont 3 341 bénéficient d'un service clinique complet de dépistage du cancer de la peau, d'éducation à la protection solaire, de traitements par cryothérapie et d'interventions chirurgicales mineures – les personnes nécessitant des opérations chirurgicales plus lourdes étant orientées vers les hôpitaux publics. La République-Unie de Tanzanie a continué de distribuer des crèmes solaires aux personnes atteintes d'albinisme dans tous les hôpitaux de district du pays et de fournir les équipements médicaux qui leur sont nécessaires.

72. La République-Unie de Tanzanie a également modifié ses taxes afin que les produits indispensables aux personnes atteintes d'albinisme, tels que les aides visuelles pour malvoyants, les produits dermatologiques et les crèmes solaires, soient disponibles à des prix très raisonnables, voire gratuitement.

73. À Zanzibar, une clinique de l'albinisme a été créée à l'hôpital Mnazi Moja en 2020. Des comités ont également été formés à l'échelon local (*shehias*) dans le but de sensibiliser la population aux questions de handicap.

#### **137.72, 134.82, 134.83, 134.84, 134.83 et 137.65**

74. La République-Unie de Tanzanie continue de donner la priorité aux enquêtes et aux poursuites dans les affaires où les victimes sont des personnes atteintes d'albinisme<sup>55</sup>. En 2006, 68 attaques et meurtres de personnes atteintes d'albinisme ont été signalés à la police, et trois en 2017. Toutes les formes de violence à l'égard des personnes atteintes d'albinisme constituent des infractions pénales et leurs auteurs ont fait l'objet de poursuites pénales, notamment pour meurtre, tentative de meurtre, voies de fait, dommages corporels, traite et enlèvement. Tous les auteurs sont arrêtés et poursuivis. Fin 2020, 32 affaires avaient été portées devant les tribunaux, dont 11 devant les tribunaux d'instance, 17 devant la Haute Cour et 4 devant la Cour d'appel. Les groupes vulnérables bénéficient des mêmes mesures administratives et juridiques, comme cela est expliqué dans le présent rapport.

#### **134.75 et 134.77**

75. Les enfants atteints d'albinisme qui avaient été placés dans des foyers temporaires pour leur sécurité ont tous été réintégrés dans leur famille et leur communauté, et ces foyers ont retrouvé leur vocation initiale. Cela témoigne de la manière dont la République-Unie de Tanzanie a combattu de façon stratégique les attaques et meurtres de personnes atteintes d'albinisme, ce qui a permis de rétablir la sécurité et la sûreté des adultes et enfants atteints d'albinisme.

#### **134.73**

76. La République-Unie de Tanzanie a pris des mesures afin que les personnes atteintes d'albinisme soient mieux représentées aux postes de décision et dans les hautes fonctions, par exemple en tant qu'ambassadeurs<sup>56</sup>.

#### **134.78, 134.85, 134.86, 134.87 et 136.22**

77. Le Gouvernement, la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, les organisations de personnes handicapées et des organisations de la société civile mènent actuellement des campagnes de sensibilisation auxquelles participent des chefs religieux, des chefs traditionnels et autres personnes influentes, ainsi que des décideurs et stratèges, afin de promouvoir une image positive des personnes atteintes d'albinisme. La République-Unie de Tanzanie interdit également aux guérisseurs de pratiquer sans licence, afin de protéger les personnes atteintes d'albinisme.

#### **136.23**

78. La République-Unie de Tanzanie a accueilli la mission de visite de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme, M<sup>me</sup> Ikponwosa Ero, du 18 au 28 juillet 2017<sup>57</sup>.

### **Prisons (134.89 et 134.90)**

79. La République-Unie de Tanzanie continue de prendre des initiatives pour réduire la surpopulation carcérale et améliorer les conditions de détention. Deux établissements pénitentiaires ont été construits, et 20 ont été réhabilités au cours de la période à l'examen. De plus, entre septembre 2016 et avril 2021, 48 820 détenus ont bénéficié d'une grâce présidentielle, 5 608 d'une libération conditionnelle et 4 262 de peines de travail d'intérêt général.

80. Les détenus continuent d'avoir accès à l'éducation. Au cours de la période à l'examen, trois détenus ont obtenu un diplôme de premier cycle universitaire en droit et un détenu préparait un doctorat. En outre, 80 % des détenus condamnés participent à diverses activités économiques, sociales et récréatives<sup>58</sup>. Toutes les prisons disposent d'un centre médical. Un hôpital a été construit dans la prison d'Ukongga, dans la région de Dar es-Salaam, et des médecins ont été recrutés.

81. À Zanzibar, cinq centres de détention ont été rénovés et un centre pour mineurs a été construit<sup>59</sup>. Des téléviseurs et des radios ont été achetés pour les détenus ; des dortoirs ont été créés en lieu et place de cellules ; des services de santé reproductive ont été mis en place à l'intention des détenues ; le mécanisme de plainte en milieu carcéral a été renforcé ; et les programmes de réhabilitation, notamment le Programme d'éducation en milieu carcéral, ont été étendus.

### **Accès à la justice (134.91, 134.88 et 134.93)**

82. En 2017, la loi sur l'aide juridictionnelle (chap. 21 du Recueil des lois tanzaniennes) a été promulguée dans le cadre des efforts déployés par la République-Unie de Tanzanie pour améliorer l'accès à la justice. De même, le Règlement sur l'aide juridictionnelle a été élaboré en 2018 afin d'aider les indigents à accéder à la justice. Cette loi a porté création du Bureau d'enregistrement des fournisseurs d'aide juridictionnelle au niveau national, ce qui a conduit à la nomination de 209 assistants d'enregistrement dans tous les districts. Le Gouvernement coordonne les fournisseurs d'aide juridictionnelle, notamment leur formation, leur suivi et leur évaluation afin de garantir la qualité de leurs services<sup>60</sup>. On dénombre actuellement 600 fournisseurs d'aide juridictionnelle<sup>61</sup>. L'aide juridictionnelle est également accessible dans les postes de police et les prisons : 872 femmes et 10 352 hommes en ont bénéficié entre 2017 et 2020. Par ailleurs, les centres de détention pour mineurs ont été inspectés et 11 524 enfants ont bénéficié de l'aide juridictionnelle<sup>62</sup>.

83. En 2018, la République-Unie de Tanzanie a mené des réformes institutionnelles en restructurant le Bureau du Procureur général<sup>63</sup> et en créant le Service national des poursuites<sup>64</sup> et le Bureau du Solliciteur général<sup>65</sup>, l'objectif étant de développer la spécialisation et l'efficacité de ces trois bureaux et de renforcer l'indépendance du Service national des poursuites.

84. Le traitement des affaires a été accéléré grâce à l'adoption du plaider-coupable<sup>66</sup> et de la visioconférence, et le Code de procédure civile (chap. 33 du Recueil des lois tanzaniennes) a été modifié<sup>67</sup> pour permettre aux tribunaux de faire abstraction de certaines questions de forme et de juger les affaires sur le fond. La loi sur l'arbitrage (chap. 15) a été adoptée le 14 février 2020 afin d'améliorer l'administration de la justice par un mode alternatif de règlement des litiges<sup>68</sup>, et le Registre des arbitres, négociateurs, médiateurs et conciliateurs a été créé<sup>69</sup>. Les compétences des tribunaux de première instance et de district ont été élargies pour leur permettre de juger des affaires qui étaient auparavant portées devant la Haute Cour, ce qui a entraîné une réduction des coûts et des délais d'examen<sup>70</sup>.

85. Des centres de justice intégrés ont été créés pour faciliter le bon fonctionnement et la fourniture de services judiciaires standard dans six zones. Les centres de justice intégrés fournissent des services juridiques dans un seul lieu géographique ou bâtiment, afin de permettre aux usagers de bénéficier de services de justice de qualité.

86. Dans le cadre du renforcement des droits des enfants au contact de la loi, la République-Unie de Tanzanie a mené à bien la première Stratégie relative à la justice pour mineurs (2013-2017) et met actuellement en œuvre sa deuxième stratégie, intitulée Stratégie quinquennale de réforme progressive (2020/21-2024/25)<sup>71</sup>. La circulaire n° 2 de 2018 du juge en chef sur la protection de l'identité des enfants devant la justice a été promulguée, et les Règles des tribunaux pour mineurs de 2019 (décret gouvernemental n° 154/2019) ont été adoptées pour faciliter l'accès des enfants à la justice et leur droit à un procès équitable. Depuis 2020, les tribunaux d'instance et de districts sont considérés comme des tribunaux pour mineurs, et le pays compte actuellement 148 tribunaux pour mineurs<sup>72</sup>.

87. Zanzibar a adopté sa Politique d'aide juridictionnelle en 2017, la loi sur l'aide juridictionnelle en 2018 et le Règlement sur l'aide juridictionnelle en 2019. En 2020, la loi sur l'aide juridictionnelle a été simplifiée ; les directives pour l'enregistrement des fournisseurs d'aide juridictionnelle et le Code de déontologie des fournisseurs d'aide juridictionnelle ont été élaborés ; une évaluation initiale de l'aide juridictionnelle a été réalisée ; et un rapport annuel sur l'aide juridictionnelle a été publié.

88. Dans le domaine de l'administration de la justice, les ressources humaines ont été renforcées : le nombre de juges et de magistrats est passé de six en 2016 à neuf en 2020. Des mesures institutionnelles ont également été prises dans le domaine de la justice pour mineurs avec la construction d'un tribunal pour enfants en 2017.

#### **134.92**

89. En ce qui concerne les ressources humaines et matérielles allouées à l'amélioration de l'accès à la justice : le Gouvernement collabore notamment avec des organisations de la société civile pour améliorer l'accès à la justice, 2 746 assistants juridiques ont ainsi été formés au niveau local dans tout le pays et 620 assistants juridiques ont été enregistrés pour fournir une aide juridictionnelle dans les zones rurales ; en 2018, des audiences foraines ont été organisées à titre expérimental, dans deux régions<sup>73</sup> et, fin 2020, 861 affaires avaient été traitées en audiences foraines afin de rendre la justice géographiquement plus accessible.

90. Des audiences virtuelles sont également organisées pour étendre les services judiciaires. Actuellement, tous les greffes de la Haute Cour sont équipés de systèmes de visioconférence et 14 641 affaires ont été traitées par des tribunaux virtuels<sup>74</sup>. On compte également 948 bâtiments judiciaires dans le pays, et 40 nouveaux bâtiments judiciaires modernes ont été construits entre 2016 et 2020. De plus, 799 conseils disposent de tribunaux primaires et 118 districts comptent des tribunaux de district. Les tribunaux d'instance sont présents dans 31 régions, et 22 divisions de la Haute Cour ont été créées à travers le pays<sup>75</sup>.

91. Zanzibar compte 259 fournisseurs d'aide juridictionnelle et 136 assistants juridiques sont enregistrés ; 13 émissions de télévision et de radio sur l'aide juridictionnelle ont été diffusées<sup>76</sup>.

#### **134.94**

92. Zanzibar disposait de 4 tribunaux pour mineurs en 2017, contre 3 en 2016<sup>77</sup>. Le Plan stratégique des prisons de Zanzibar (2016-2021) est actuellement mis en œuvre pour améliorer les conditions de détention.

#### **134.95**

93. La République-Unie de Tanzanie enquête sans délai sur toutes les attaques contre des journalistes, son système judiciaire étant conçu pour accueillir tous les plaignants et toutes les victimes sans discrimination.

### **Liberté d'expression et droit à l'information (134.96)**

94. En République-Unie de Tanzanie, les plaintes pour entraves à la liberté d'expression sont traitées au moyen de procédures judiciaires ou de plaintes administratives. Au total, six affaires concernant des dispositions de la législation et des règlements relatifs aux médias ont été portées devant la Haute Cour et la Cour de justice de l'Afrique de l'Est.

95. Le Gouvernement a également entamé un dialogue avec les professionnels des médias et modifié certaines lois<sup>78</sup> afin de garantir la promotion et la protection de la liberté d'expression et du droit à l'information. Il n'y a pas non plus d'ingérence dans les médias, comme en témoigne leur pluralité : en 2020, la République-Unie de Tanzanie comptait 250 journaux, 44 chaînes de télévision, 198 stations de radio, 440 chaînes de télévision en ligne, 23 radios en ligne et 120 blogs.

96. À Zanzibar, la Politique de radio et télédiffusion (2016) garantit la liberté d'expression et le droit à l'information. Zanzibar compte également des organisations de médias, notamment WAHAMAZA, Zanzibar Press Club, Pemba Press Club, ODEYJO et TAMWA.

### **Liberté de réunion et d'association (134.97 et 134.98)**

97. La liberté de réunion et d'association, qui est un droit constitutionnel en République-Unie de Tanzanie, est encouragée : les partis politiques sont autorisés à organiser des réunions publiques et des cortèges dans le respect des lois, règlements et procédures applicables.

98. En 2019, la loi sur les associations (chap. 337 du Recueil des lois tanzaniennes) a été modifiée par la loi n° 3 de 2019 pour donner à tous le droit de s'associer librement, et le Bureau d'enregistrement des associations sensibilise et éduque la population sur l'enregistrement et la gestion des associations. Les modifications apportées ont également permis de donner une définition claire du terme « société ».

99. En 2020, la Commission électorale nationale a accrédité 252 organisations de la société civile – 245 en Tanzanie continentale et 7 à Zanzibar – chargées de sensibiliser les électeurs dans tout le pays. De plus, à l'occasion des élections générales de 2020, la Commission électorale nationale avait invité les observateurs locaux et internationaux à déposer des demandes d'observation des élections, ce qui a donné lieu à 114 demandes.

100. Les organisations de la société civile sont tenues par la législation de mener leurs activités en toute transparence et de rendre compte des fonds reçus des donateurs, conformément aux objectifs fixés et pour les bénéficiaires prévus. La République-Unie de Tanzanie a créé un environnement favorable permettant à ces organismes de mener leurs activités, et 10 745 ONG étaient enregistrées fin septembre 2020 contre 8 047 en 2015.

101. Tous les partis politiques de Zanzibar bénéficient d'un environnement sûr et favorable, garanti par le Bureau de la Commission électorale de Zanzibar, par la loi n° 1 de 2017 et par la loi sur les partis politiques, telle que modifiée en 2018, qui consacre le droit des partis politiques à participer aux élections. Un Code d'éthique des partis politiques a également été élaboré en 2020.

#### **134.99**

102. La Commission électorale de Zanzibar est chargée de garantir le droit universel des Zanzibaris à élire le Président et les membres de la Chambre des représentants par la voie d'élections libres et régulières, conformément aux mesures normatives et administratives mentionnées aux paragraphes 20, 22, 23, 97, 99 et 101.

### **Droits fonciers (134.102)**

103. En ce qui concerne la clarification des droits fonciers : la République-Unie de Tanzanie a amélioré la prestation de services grâce à la formation du Conseil consultatif foncier<sup>79</sup>, à la mise en place de systèmes électroniques pour le paiement des factures foncières et à l'accélération du règlement des litiges fonciers. Le Gouvernement a également formé un comité, auquel participent huit ministères, pour s'occuper de 975 villages aux prises avec des litiges fonciers.

104. Des interventions stratégiques ont été entreprises, avec le déploiement notamment d'un système intégré d'information sur la gestion des terres, pour fournir des services fonciers à la population et la sensibiliser aux politiques, lois et réglementations foncières<sup>80</sup>.

105. À Zanzibar, la Commission foncière a été créée, et la modification des dispositions de la loi sur les régimes fonciers (n° 6 de 2018) relatives à l'indemnisation des propriétaires fonciers a permis d'améliorer la gestion des terres. Ainsi, les levés de terrain sont en augmentation (1 612 levés), de même que l'octroi de baux fonciers (447 baux accordés) et la préparation de cartes (619 cartes réalisées). Le développement urbain et rural s'est accéléré entre 2016 et 2020 : 5 villes ont été développées et 4 espaces publics améliorés.

106. Afin d'accélérer le règlement des litiges fonciers, le nombre de magistrats dans les tribunaux chargés des questions foncières est passé de 5 en 2016 à 6 en 2020. De même, le nombre de tribunaux traitant les litiges fonciers est passé de 1 en 2016 à 4 en 2020, et 832 litiges fonciers ont été résolus en 2020.

### **134.103**

107. La Politique foncière de la Tanzanie (1995) fait actuellement l'objet d'une révision afin de régler les questions d'inégalité hommes-femmes, d'accès à la terre sans discrimination et d'autres contraintes imposées par les coutumes et les pratiques culturelles.

108. La Politique foncière de Zanzibar, élaborée en 2018, est associée à une stratégie politique en faveur de l'égalité des sexes et des groupes vulnérables.

## **Éducation (134.38, 134.103, 134.117, 134.109, 134.112, 134.113, 134.114 et 134.116)**

109. La République-Unie de Tanzanie met en œuvre une politique d'éducation gratuite pour tous les enfants dans l'enseignement primaire et secondaire. Elle alloue 24 milliards de shillings tanzaniens (10,3 millions de dollars des États-Unis) par mois à cette fin, ce qui représente un total de 945,987 milliards de shillings tanzaniens entre 2016 et août 2019. Cet investissement a permis de faire passer le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires publiques de 8 342 284 (en 2016) à 10 460 785 (en 2020), et le nombre d'élèves inscrits dans les écoles secondaires publiques de 1 469 589 (en 2016) à 2 172 257 (en 2020)<sup>81</sup>.

110. La République-Unie de Tanzanie met également en œuvre le Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire. Ce programme vise à aider les filles à gagner en autonomie grâce à l'école secondaire et à l'acquisition de compétences de la vie courante, d'une part, et à réduire les obstacles à leur éducation en facilitant leur accès à l'enseignement secondaire, d'autre part<sup>82</sup>.

111. Les établissements techniques et professionnels offrent de meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage grâce à la réhabilitation du matériel de formation dans 40 établissements, à la fourniture de matériel pédagogique et d'apprentissage au collège technique d'Arusha (Arusha Technical College, ATC) et à la construction et réhabilitation de 10 centres de formation professionnelle pouvant accueillir jusqu'à 5 000 étudiants. Les conditions dans l'enseignement supérieur ont également été améliorées par l'octroi de prêts aux étudiants, dont le montant total est passé de 341 milliards de shillings tanzaniens en 2016 à 450 milliards de shillings tanzaniens en 2020.

112. Zanzibar met aussi en œuvre une politique d'éducation gratuite et le Plan de développement de l'éducation à Zanzibar pour 2017-2018. Des écoles pour filles ont été créées, passant ainsi de 1 en 2016 à 3 en 2020, et 22 pôles scientifiques destinés à encourager les filles à suivre des études scientifiques ont été ouverts entre 2019 et 2020<sup>83</sup>. Il existe également des programmes de repas scolaires, et deux plateformes d'éducation en ligne étaient en service en 2020.

### **134.111**

113. Les installations sanitaires et dispositifs d'approvisionnement en eau ont été améliorés dans les écoles : 6 629 toilettes ont été construites entre 2015 et 2020. À Zanzibar, 247 installations sanitaires avaient été construites avant fin 2020, et la construction de toilettes se poursuit dans les écoles. Une évaluation de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles (SWASCH) a été réalisée à Zanzibar en 2018.

### **134.115 et 134.110**

114. La République-Unie de Tanzanie a continué d'investir dans le secteur de l'enseignement afin de renforcer l'éducation pour tous en améliorant l'environnement d'enseignement et d'apprentissage dans l'éducation de base et l'enseignement secondaire. Ainsi, 2 898 salles de classe, 6 629 toilettes, 535 foyers, 61 maisons d'enseignants, 76 salles de réunion et 16 bâtiments administratifs ont été construits entre 2015 et 2020 ; 65 écoles



secondaires et 17 écoles de formation des enseignants ont été réhabilitées. En outre, 1 696 écoles ont été équipées de matériel de laboratoire pour les matières de physique, de chimie et de biologie.

115. Dans l'enseignement primaire, le pays comptait 17 174 écoles en 2016 (16 109 publiques et 1 065 privées) et 18 152 écoles en 2020 (16 406 publiques et 1 746 privées). Dans le secondaire, on dénombrait 4 759 écoles en 2016 (3 614 publiques et 1 145 privées) et 5 143 écoles en 2020 (3 863 publiques et 1 280 privées).

116. Zanzibar avait également créé un centre de formation professionnelle, construit des écoles communautaires<sup>84</sup> et bâti huit nouvelles écoles dans des zones éloignées et à forte densité de population avant fin 2020.

#### **134.118 et 134.120**

117. La République-Unie de Tanzanie poursuit la mise en œuvre de la Stratégie d'éducation inclusive (2012-2017 et 2018-2021). Une nouvelle école secondaire pour enfants ayant des besoins particuliers, pouvant accueillir 640 enfants, a été construite<sup>85</sup>, et des outils d'enseignement et d'apprentissage adaptés aux élèves ayant des besoins particuliers ont été achetés, notamment des livres en braille, des systèmes de reconnaissance vocale, des audiomètres et des cannes blanches<sup>86</sup>.

118. À Zanzibar, les écoles pour élèves ayant des besoins particuliers ont été améliorées et l'université publique de Zanzibar a reçu des appareils d'assistance et des machines à écrire le braille. Deux programmes adaptés aux enfants handicapés ont été développés à l'intention des écoles qui acceptent les élèves ayant des besoins particuliers et qui ont besoin d'enseignants et d'outils pour enseigner à ces enfants<sup>87</sup>. De plus, des programmes d'éducation inclusive sanctionnés par un diplôme ou un certificat ont été développés.

#### **Eau potable sûre et propre (134.104 et 134.105)**

119. Entre 2015 et 2020, le nombre de personnes ayant accès à une eau potable propre et sûre est passé respectivement de 47 % à 70,1 % en zones rurales et de 74 % à 84 % en zones urbaines. Entre 2015 et 2019, 1 423 projets relatifs à l'eau ont été mis en œuvre : 1 268 projets dans les zones rurales et 155 dans les zones urbaines<sup>88</sup>.

120. En mars 2020, les autorités chargées de l'eau et de l'assainissement urbains avaient raccordé le réseau d'eaux usées et leur évacuation en utilisant des véhicules spéciaux chargés de transporter les déchets jusqu'aux installations de traitement, et l'objectif de 30 % fixé en matière de services d'assainissement avait été atteint avant fin octobre 2020<sup>89</sup>. En outre, 1 384 bassins de retenue et 103 puits avaient été réhabilités avant fin 2020 afin d'améliorer l'assainissement et de lutter contre les maladies transmises des animaux aux êtres humains par le partage de l'eau<sup>90</sup>.

121. L'autorité de réglementation des services d'utilité publique de Zanzibar (ZURA) a été créée en 2016 avec pour mandat de garantir l'accès à une eau potable propre et sûre. La production d'eau est passée de 55 406 606 m<sup>3</sup> en 2016 à 66 749 415 608 m<sup>3</sup> en 2020. En outre, 64 puits et 7 réservoirs d'eau ont été construits avant fin 2020<sup>91</sup>.

#### **Système de protection sociale (134.106)**

122. La Tanzanie privilégie la prise en charge en milieu familial – placement en famille d'accueil et adoption pour les enfants vulnérables – et évite le placement en institution. Ainsi, 57 enfants ont été placés en famille d'accueil en 2016/17, et 37 enfants en 2019/20 ; 21 enfants ont été adoptés en 2016/17, et 24 en 2019/20. Le Programme de tutelle permet de placer les enfants sans abri sous la responsabilité d'une personne de confiance, sélectionnée par les collectivités locales. Ce programme est opérationnel dans quatre régions<sup>92</sup>.

123. Les communautés sont également sensibilisées aux compétences parentales positives, guidées par le Manuel de formation à la parentalité (2017) et la Directive nationale sur la parentalité (2020)<sup>93</sup>.

124. À Zanzibar, des unités de protection de l'enfance ont été créées et les maisons d'accueil pour la protection des enfants ont été renforcées. Un numéro vert (le 116) permettant de signaler les violences fondées sur le genre a été mis en service, et des Conseils d'enfants ont été créés dans les *shehias* de tous les districts. Les centres polyvalents (à guichet unique) des hôpitaux de district et les Bureaux préposés aux femmes et aux enfants, mis en place dans les postes de police, orientent également les victimes et les plaignants vers les services sociaux appropriés.

### **137.69 et 137.46**

125. Dans le cadre de l'action menée pour étoffer le système de protection sociale, la République-Unie de Tanzanie a élaboré des Directives pour le repérage et la prise en charge des enfants vulnérables (2019) ainsi que des Directives pour la création et le fonctionnement des maisons de retraite (2019). Elle a continué de former des assistants sociaux à la sélection de personnes de confiance (tuteurs) dans 40 conseils afin d'améliorer la protection et la sécurité des enfants à risque. Cette formation a permis de sélectionner 295 personnes de confiance, et 527 enfants ont été confiés à des personnes de confiance. La République-Unie de Tanzanie a continué en outre de fournir des produits de première nécessité (nourriture, vêtements, logement et soins de santé) à 349 personnes âgées (149 hommes et 200 femmes) dans 13 maisons de retraite médicalisées, et mis en place des programmes pour mettre fin à la ségrégation des enfants. Entre 2015/16 et 2020, 2 579 386 570 shillings tanzaniens ont ainsi été dépensés.

126. En ce qui concerne les mesures visant à promouvoir le logement à un coût abordable, en 2016, la République-Unie de Tanzanie a élaboré des cartes de base pour certaines zones afin d'accélérer l'arpentage, la cartographie et l'aménagement du territoire. Elle a également créé un environnement favorisant l'accès à la propriété et à la location de logements décents à un coût abordable, et poursuivi la sensibilisation de la population aux politiques, lois et réglementations foncières<sup>94</sup>.

127. Une campagne de sensibilisation de la population sur les prêts immobiliers, la copropriété et les coopératives de logement a été menée. Quatre coopératives de logement ont été enregistrées, les informations sur les coopératives de logement ont été mises à jour (telles que les types de maisons construites, les sources de revenus et les lieux) et le Guide de création et de gestion des coopératives de logement a été élaboré. Un projet de document sur les normes et directives en matière de logement a été préparé, et le matériel nécessaire à la construction de logements à loyer modéré, dont des machines de fabrication de briques à emboîtement, a été diffusé auprès de la population, y compris des groupes de petits entrepreneurs-constructeurs.

128. Zanzibar met en œuvre la loi n° 2 de 2020 relative aux personnes âgées. Cette loi a été traduite sur le plan opérationnel par la création de deux établissements de soins pour personnes âgées. En 2020, 126 personnes âgées étaient prises en charge dans ces établissements, contre 125 en 2016.

### **Santé (134.105)**

129. Afin d'assurer l'accès aux soins de santé, entre 2016/17 et 2019/20, la part du budget allouée aux programmes et activités du secteur de la santé a augmenté de 13 % et les dépenses effectives ont augmenté en moyenne de 35 % par an<sup>95</sup>.

130. Ces relèvements ont permis d'améliorer l'accès aux soins de santé dans tout le pays, le nombre d'établissements de santé étant passé de 7 680 en 2016 à 8 458 en 2020, soit une augmentation de 10,1 %. Le nombre d'hôpitaux est passé de 263 en 2016 à 369 en 2020, les centres de santé de 758 en 2016 à 926 en 2020 et les dispensaires de 6 658 en 2016 à 7 163 en 2020. Ces chiffres incluent les hôpitaux municipaux, passés de 77 en 2015 à 147 en 2020<sup>96</sup>. Huit hôpitaux de recours ont également été construits<sup>97</sup> et 23 ont été rénovés<sup>98</sup>. Le nombre d'hôpitaux dispensant des services de santé très spécialisés est également passé de 5 en 2015 à 9 en 2020<sup>99</sup>.

131. Les services très spécialisés ont été renforcés : nouveaux services de transplantation rénale à l'hôpital national de Muhimbili, services de chirurgie à l'institut MOI, services de chirurgie à cœur ouvert à l'institut de cardiologie Jakaya Kikwete (JKCI) et services de transplantation rénale à l'hôpital Benjamin Mkapa<sup>100</sup>.

132. À Zanzibar, le nombre d'établissements de santé est passé de 158 en 2016 à 167 en 2020. Le nombre de médecins par habitants, qui était de 1 pour 6 272 en 2017, a augmenté en 2020, avec 1 pour 4 445 habitants<sup>101</sup>. De même, on comptait 1 infirmière pour 1 258 habitants en 2020, contre 1 infirmière pour 1 324 habitants en 2016. Le nombre de personnel de santé recruté est également à la hausse : 785 en 2020, contre 662 en 2016. Le pays compte davantage de spécialistes (gynécologues, cardiologues, ophtalmologues, radiologues, etc.), et le pourcentage d'établissements manquant de médicaments essentiels est passé de 66 % en 2016 à 10 % en 2020<sup>102</sup>.

#### **134.107 et 134.108**

133. En ce qui concerne la santé reproductive, la mortalité maternelle était de 197 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020, contre 556 pour 100 000 naissances vivantes en 2016. Le taux de mortalité néonatale était de 7 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020, contre 25 pour 1 000 naissances vivantes en 2016. Le taux de mortalité des enfants de moins de 1 an a également chuté, passant de 43 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2016 à 9 pour 1 000 naissances vivantes en 2020, de même que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui est passé de 67 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2016 à 11 pour 1 000 naissances vivantes en 2020.

134. En 2019/20, 81 % des femmes enceintes ont obtenu quatre consultations supplémentaires en cliniques prénatales, contre 39 % en 2015/16, ce qui signifie que davantage de femmes enceintes bénéficient d'un suivi de qualité et de conseils sur les méthodes contraceptives sûres. De même, le nombre de femmes accouchant dans des établissements de santé est passé de 64 % en 2015/16 à 83 % en 2019/20. Cela est dû aux améliorations apportées à la prestation des services de santé. Ces résultats sont également le fruit de la mise en œuvre de la Feuille de route stratégique visant à améliorer la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents en Tanzanie (2016-2020). La République-Unie de Tanzanie s'est également engagée à synchroniser la troisième phase de son « Plan unique » avec la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030), afin de ne pas faire de laissés-pour-compte en matière de réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

135. Le taux de mortalité maternelle en établissements de santé baisse aussi à Zanzibar, avec 277 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2016 contre 166 pour 100 000 naissances vivantes en 2019<sup>103</sup>. Il en va de même pour la mortalité néonatale, passée de 73 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015 à 53 pour 1 000 naissances vivantes en 2020. La mortalité infanto-juvénile est combattue par l'augmentation des services et centres adaptés aux jeunes, le pays comptant 8 centres en 2020 contre 2 centres en 2016<sup>104</sup>.

#### **Programmes de développement (134.121 et 134.124)**

136. La République-Unie de Tanzanie met en œuvre avec succès sa Stratégie de développement à l'horizon 2025. La Banque mondiale a classé le pays dans la catégorie des économies à revenu intermédiaire en juillet 2020, soit cinq ans avant la date qu'il s'était fixé pour atteindre cet objectif.

#### **134.123**

137. Les autorités fiscales tanzaniennes, chargées du recouvrement des recettes fiscales de l'État, ont mis en place des mesures visant à lutter contre la fraude fiscale, notamment la campagne de sensibilisation intitulée « Chaque fois que vous vendez, donnez un reçu ; chaque fois que vous achetez, exigez un reçu ». La fraude fiscale est également combattue en informant les contribuables sur le système d'imposition et sur l'importance de payer ses impôts, en améliorant les politiques relatives à l'environnement économique des petites et

moyennes entreprises, en décentralisant les impôts pour faciliter leur collecte et en baissant certains impôts pour encourager davantage de personnes à payer volontairement leurs impôts.

138. Le système de recouvrement des impôts a aussi été renforcé et les mesures visant à accroître les recettes fiscales dans le pays ont été améliorées<sup>105</sup>. Les mesures de contrôle des dépenses publiques ont permis d'augmenter les recettes mensuelles moyennes, qui sont passées de 850 milliards de shillings tanzaniens en 2015 à 1 300 milliards en octobre 2020. En décembre 2019, les recettes mensuelles moyennes ont atteint 1 987 milliards de shillings tanzaniens, soit le niveau le plus élevé enregistré dans l'histoire fiscale du pays<sup>106</sup>.

139. En 2019, Zanzibar a créé le Département des politiques fiscales et financières, qui régit les politiques relatives au recouvrement et à la gestion des impôts, y compris les questions de fraude fiscale. Des modifications ont également été apportées à la législation fiscale afin de lutter contre la fraude fiscale<sup>107</sup>. Les autres mesures prises pour combattre la fraude fiscale comprennent l'imposition de lourdes sanctions aux fraudeurs, des campagnes de sensibilisation à l'importance des impôts, la simplification des procédures, le renforcement des capacités des organismes, la mise en place de systèmes électroniques d'enregistrement des contribuables et l'organisation de forums des parties prenantes consacrés à des questions fiscales<sup>108</sup>.

#### 134.125

140. La République-Unie de Tanzanie met en œuvre la Stratégie nationale relative aux changements climatiques (2012), qui prévoit des mesures d'atténuation des changements climatiques pour chaque secteur. Il existe également des projets axés sur les incidences des changements climatiques<sup>109</sup>, dont les projets suivants : Soutien stratégique à la Tanzanie pour la préparation au mécanisme REDD d'ici à 2022<sup>110</sup> ; Gestion durable des terres dans le bassin versant du lac Nyasa ; Adaptation aux changements climatiques dans le bassin du lac Victoria ; Adaptation fondée sur les écosystèmes pour la résilience rurale<sup>111</sup>.

141. La République-Unie de Tanzanie a intégré les questions relatives aux changements climatiques dans tous les programmes scolaires, y compris dans les programmes généraux et de géographie, depuis 2015<sup>112</sup>.

142. À Zanzibar, 5 murs ont été construits pour atténuer les effets de l'intrusion saline et protéger ainsi les zones résidentielles<sup>113</sup>, et 2 murs ont été érigés pour protéger les zones de culture<sup>114</sup>. La sensibilisation aux changements climatiques s'est poursuivie avec 26 émissions de télévision et 90 émissions de radio diffusées au cours de la période à l'examen, ainsi qu'avec la création de clubs scolaires consacrés à l'environnement<sup>115</sup>.

#### 134.101

143. Le Ministère des finances et de la planification revoit actuellement la Politique démographique nationale de 2006 et la stratégie de mise en œuvre associée afin de les mettre en conformité avec les changements intervenus dans le pays et à l'extérieur, en évaluant les variables démographiques ainsi que la dynamique socioéconomique et les difficultés rencontrées pendant leur exécution. Des acteurs étatiques et non étatiques participent à cette révision afin de coordonner et d'orienter les autres politiques, stratégies et programmes visant à assurer le développement durable de la population.

144. Actuellement, la Politique démographique nationale (2006) est mise en œuvre par un certain nombre de parties prenantes rassemblées autour des objectifs communs suivants : réduire la mortalité maternelle ; améliorer les services de santé reproductive ; prévenir et traiter les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida ; aider les jeunes, les handicapés, les personnes âgées et les femmes à gagner en autonomie ; l'emploi ; et la création d'un environnement propice au développement durable.

### Mesures de lutte contre la corruption (134.126, 134.127 et 134.128)

145. La République-Unie de Tanzanie a adopté une approche sans équivoque sur les questions de corruption avec la mise au point de la phase III de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et son plan d'action associé pour 2017-2022 (NACSAP-III), qui sont mis

en œuvre depuis juillet 2017<sup>116</sup>. NACSAP-III tient aussi compte de sa Stratégie de développement à l'horizon 2025, et le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (PCCB) supervise sa mise en œuvre. La République-Unie de Tanzanie met également en œuvre un programme intitulé « Élaborer des mesures durables de lutte contre la corruption en Tanzanie », qui vise à combattre la corruption à tous les niveaux<sup>117</sup>.

146. D'autres mesures relatives aux travailleurs et étudiants fantômes ainsi qu'à la fraude fiscale, prises sur la période 2016/17-2018/19, ont permis de recouvrer 167,78 milliards de shillings tanzaniens. Entre 2016 et 2020, les dépenses publiques engagées dans le cadre de 353 projets de développement, représentant 68 547 157 193,2 shillings tanzaniens, ont été contrôlées<sup>118</sup>. En 2019/20, le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (PCCB) a évalué les systèmes de collecte des recettes utilisés dans les conseils municipaux et de district au sein de 20 régions, puis conseillé ces derniers en fonction des résultats<sup>119</sup>. Au cours de l'année 2019/20, le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption a recouvré 96 021 886 014,97 shillings tanzaniens grâce au contrôle de l'utilisation des fonds publics dans les projets de développement. Entre 2018 et 2020, le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption a également réalisé une étude sur la corruption sexuelle dans les établissements d'enseignement supérieur, qui nuit au développement personnel<sup>120</sup>.

147. À Zanzibar, la Stratégie intégrée de lutte contre la corruption et la criminalité économique (2018) est opérationnelle aux niveaux national et sectoriel. Les mesures prises par l'Agence de lutte contre la corruption et la criminalité économique à Zanzibar (ZAECA) comprennent la mise en place en 2018 d'un centre d'appel doté d'un numéro vert, la création de 43 clubs de lutte contre la corruption, une campagne de sensibilisation contre la corruption menée dans les 195 *shehias*, la diffusion de 35 émissions de télévision et 148 émissions de radio, et l'impression de 14 792 brochures et journaux contre la corruption au cours de la période à l'examen<sup>121</sup>.

### 134.129

148. Les autorités judiciaires tanzaniennes ont créé la Division de la Haute Cour chargée de la corruption et de la criminalité économique, qui est entrée en activité le 7 juillet 2017. Les Règles de 2016 relatives à la lutte contre la criminalité économique et organisée (Division de la corruption et de la criminalité économique) (Procédure) ont été développées pour accélérer le traitement des graves affaires de corruption et les juger dans un délai de neuf mois. Ainsi, 127 affaires et 380 demandes de maintien en liberté ont été traitées avant fin 2020, ce qui porte le taux de traitement à 95 %.

## Enregistrement universel des naissances (136.14 et 136.15)

149. L'organisme tanzanien d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle a supprimé les frais d'enregistrement des nouveau-nés dans le cadre du Programme d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans (U5BR)<sup>122</sup>. En conséquence, l'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans est passé de 13 % en 2016, avec une couverture de 3 régions, à 55 % en 2020, avec une couverture de 18 régions (sur les 26 que compte la République-Unie de Tanzanie). Le nombre d'enregistrements est passé de 139 en 2016 à 7 443 en 2020. Le Programme d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans (U5BR) a également été renforcé en 2019 par la mise en place d'une plateforme en ligne pour l'enregistrement des naissances et des décès.

150. En 2017, le système d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil a été revu, ce qui a conduit à la décentralisation du processus d'enregistrement des naissances et décès, qui a été transféré de l'administration centrale aux collectivités locales<sup>123</sup>. Les assistants sociaux des collectivités locales enregistrent désormais les enfants de moins de 5 ans dans les Conseils, sous la supervision des fonctionnaires des services sociaux régionaux.

151. La sensibilisation de la population à l'importance de l'enregistrement des naissances se fait au moyen de campagnes d'enregistrement pendant les foires commerciales et les festivals nationaux, au cours desquels les écoliers âgés de 7 à 17 ans sont enregistrés<sup>124</sup>. La

sensibilisation se fait également par le biais des médias sociaux, des publications imprimées et des émissions de radio et de télévision.

152. Zanzibar a promulgué la loi sur l'enregistrement des naissances en 2018, qui a renforcé le système d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil. Des Bureaux d'enregistrement locaux ont été mis en place dans 11 districts avant fin 2020, et la sensibilisation de la population à l'importance de l'enregistrement des naissances se poursuit par le biais de programmes de sensibilisation et d'émissions de radio et de télévision, avec quatre programmes de sensibilisation en 2020.

## IV. Progrès, meilleures pratiques, difficultés et contraintes

### Progrès et meilleures pratiques

153. La République-Unie de Tanzanie a réalisé des progrès importants au cours de la période à l'examen :

a) La République-Unie de Tanzanie, qui était classée parmi les pays pauvres, est passée dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire en 2020 ;

b) La République-Unie de Tanzanie est restée un pays politiquement stable, en paix et sûr ;

c) La République-Unie de Tanzanie a mis en œuvre avec succès son premier Plan d'action national en faveur des droits de l'homme (2013-2017), qui a contribué au respect des droits de la personne et des peuples par les différentes parties prenantes et à la prise en compte des questions liées aux droits de l'homme dans les politiques, la législation et les programmes de développement ;

d) En juillet 2019, la République-Unie de Tanzanie a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport pour l'examen national volontaire sur les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 8, 10, 13, 16 et 17<sup>125</sup>, et le pays continue de présenter ses rapports dans d'autres domaines ;

e) Dans le cadre de la réalisation du droit au développement, la République-Unie de Tanzanie a lancé un programme d'industrialisation qui a conduit à la création de 8 477 industries, dont 2 grandes, 460 moyennes, 3 406 petites et 4 410 très petites. Le nombre total d'industries est ainsi passé de 52 633 en 2015 à 61 110 en 2020, ce qui permet de résoudre les problèmes d'emploi ;

f) En 2020, la République-Unie de Tanzanie était le premier pays d'Afrique à atteindre un taux d'électrification rurale de 74 % ;

g) Avec ses partenaires, la République-Unie de Tanzanie a continué de mettre en œuvre un cadre juridique de protection et d'utilisation efficace des richesses et ressources naturelles. Cela a été rendu possible par la promulgation de la loi sur les richesses et les ressources naturelles (Souveraineté permanente) (chap. 449 du Recueil des lois tanzaniennes), qui met en œuvre la Constitution de la République-Unie de Tanzanie ainsi que la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1962 relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ;

h) La République-Unie de Tanzanie a entrepris d'améliorer ses infrastructures de transport en construisant un réseau ferroviaire à écartement standard (SGR), en redynamisant la compagnie aérienne nationale par l'achat de huit nouveaux avions et de quatre radars, et en construisant 37 000 km de routes goudronnées dans le cadre de l'action menée pour faciliter la réalisation des droits socioéconomiques ;

i) L'Agence pour l'énergie rurale (REA) continue de relier les villages au réseau électrique, et la construction de la centrale hydroélectrique Julius Nyerere permettra au pays de produire de l'électricité à moindre coût pour les usages domestiques et industriels.

## Difficultés et contraintes

154. Les succès sont généralement jalonnés de difficultés et d'obstacles, que la République-Unie de Tanzanie continue de surmonter en collaboration avec ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux :

a) Le concept de droits et devoirs, et l'équilibre de ces derniers, continuent de faire l'objet d'un travail auprès de la société tanzanienne. Certaines personnes demandent plus de droits sans se rendre compte qu'elles ont également des devoirs envers autrui, leur nation, leur région et la communauté internationale. Il s'agit donc d'un travail continu d'éducation et de sensibilisation de la population ;

b) Le pays vient de se hisser, en 2020, au rang des pays à revenu intermédiaire inférieur. Il lui reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une tranche supérieure dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire et ainsi réaliser progressivement sa Stratégie de développement à l'horizon 2025, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, avec les droits de l'homme et des peuples que ces programmes supposent et consacrent. Là encore, il s'agit d'un travail en cours ;

c) Les technologies de l'information et des communications sont sous-utilisées dans les zones rurales, ce qui peut entraver la réalisation du développement socioéconomique de leurs habitants. Il s'agit également d'un travail en cours, car la République-Unie de Tanzanie continue de mettre en œuvre différents projets à cet égard.

## V. Principales priorités nationales

- Élaboration et mise en œuvre du deuxième Plan d'action national en faveur des droits de l'homme.
- Soumission des rapports nationaux en tant qu'État partie aux instruments internationaux pertinents.
- Renforcement et élargissement de l'aide juridictionnelle et de l'accès à la justice.
- Traduction des lois et règlements existants de l'anglais au swahili.
- Utilisation efficace des technologies dans la promotion du droit au développement.
- Lancement d'une campagne nationale de promotion du concept de droits et devoirs.
- Mise en œuvre du troisième Plan national de développement quinquennal, conforme à sa Stratégie de développement à l'horizon 2025, aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et fondé sur le respect des droits de l'homme et des peuples.

## VI. Attentes du pays en matière de renforcement des capacités et, le cas échéant, demandes d'assistance technique et soutien reçu

155. L'État continuera de travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les entités de l'ONU, ses partenaires de développement, les institutions financières, les organisations internationales et des ONG locales et internationales pour obtenir l'assistance technique et le soutien nécessaires au renforcement de ses capacités dans le domaine des droits de l'homme et des peuples et pour concrétiser ses principales priorités nationales en matière de promotion et de protection des droits de la personne.

### Notes

<sup>1</sup> Note that the UR ratified the Convention on the Rights of the Child on 1st June 1991 and the Rome Statute on 20th August 2002.

- <sup>2</sup> Legislation enacted and amended in Tanzania Mainland is attached as **Annexure-1** and legislation enacted amended in Zanzibar is attached as **Annexure-2**.
- <sup>3</sup> Section 44 of Cap. 21.
- <sup>4</sup> Section 1 of the Schedule to Cap. 21.
- <sup>5</sup> Section 6A (2) of Cap. 258.
- <sup>6</sup> The Penal Code, Cap. 16 was amended by the Written Laws (Miscellaneous Amendment) Act No 2 of 2016 whereby Female Genital Mutilation (FGM) of a person above 18 years is prosecuted as an offence of grievous bodily harm and The Evidence Act, Cap. 6 was amended to require a child of a tender age to testify without making an oath or affirmation but before giving such evidence.
- <sup>7</sup> Section 151 of the Criminal Procedure Act, No. 7 of 2018 through Misc. Amendment Act, No. 1 of 2021.
- <sup>8</sup> A chart depicting increase in the budget allocation for the CHRAGG is attached as **Annexure-3**.
- <sup>9</sup> Article 130 (2) of the Constitution of the URT, 1977 provides that the CHRAGG shall be an autonomous department and shall not be bound to comply with directive or orders of any person or any department of government, or any opinion of any political party or of any public or private sector institution.
- <sup>10</sup> Section 14 (1) stipulates that except as provided by the Constitution, the Commission shall be an independent department and the Commissioners shall not, in the performance of their functions, be subject to the direction or control of any person or authority.
- <sup>11</sup> CHRAGG headquarters is in Dodoma and branch offices are in Zanzibar, Mwanza, Lindi and Dar es salaam.
- <sup>12</sup> Complaints can be raised under Section 40 of the National Election Act, Cap. 343 and Section 42(8) of the Local Government Election Act, Cap. 292. Candidates who were aggrieved by the decision of the Returning Officer were allowed to lodge appeals to the Commission for redress.
- <sup>13</sup> Section 57 of Cap. 343.
- <sup>14</sup> The early voting system considers segments of the society which would be otherwise unable to vote on the designated day such as the police and persons involved in the voting process itself.
- <sup>15</sup> This was done through the Establishment of the Zanzibar Electoral Commission Office Act, No.1 of 2017.
- <sup>16</sup> Achievements of the NHRAP include mainstreaming the NHRAP into Action Plans of all MDAs, LGAs, CSOs and Trade Unions. The NHRAP enhanced human rights knowledge to the public through human rights education and training whereby 2,249 people including public servants and representative of CSOs were trained on human rights approaches. Public servants trained were from MDAs, LGAs, the Judiciary-Magistrates, secondary school teachers and tutors. 19,230 copies of the NHRAP were disseminated to the general public and the NHRAP led to incorporation of human right education in primary and secondary school curriculum and established 254 Human Rights Clubs in secondary schools.
- <sup>17</sup> The EU supported aspects of Business and Human Rights and Prisons Visits.
- <sup>18</sup> These included SOMO and Dignity.
- <sup>19</sup> The module is being taught in all police courses including basic recruitment, leadership, on-job training, and other special training sessions.
- <sup>20</sup> This was funded by the Government, the Red Cross and Cornell University.
- <sup>21</sup> The relief aid included 22 tons of rice, 200 tons of maize and 16 tons of drugs.
- <sup>22</sup> These are MINUSCA, MONUSCO, UNAMID, UNFIL, UNISFA and UNMISS.
- <sup>23</sup> These include UN Missions in Darfur, the Democratic Republic of Congo, South Sudan, Seychelles and Liberia.
- <sup>24</sup> The Government has also been reviewing the Women and Gender Development Policy (2000), the National Ageing Policy (2003), the Nation Cultural Policy (1997), the National Sports Policy (1995), the Youth Development Policy (1996) and the National Investment Policy (1996) which will be aligned with the SDGs.
- <sup>25</sup> Tanzania also began preparing the National Adaptation Plan which intends to achieve SDG.13 on climate change.
- <sup>26</sup> SDG.1 (No poverty), SDG.2 (Zero hunger), SDG.3 (good health and wellbeing), SDG.4 (quality education) and SDG.13 (climate change).
- <sup>27</sup> This will improve natural resource management and livelihoods of lake Nyasa community through sustainable land management systems.
- <sup>28</sup> This activity was supported by UNICEF, UN WOMEN, UNFPA, TCRF and WILDAF.
- <sup>29</sup> The Government launched National Campaigns in 2019 to create awareness on women and children protection namely “Twende Pamoja”, “Ukatili Tanzania Sasa Basi” and “Kampeni ya Kutokomeza Mimba na Ndoa za Utotoni.”
- <sup>30</sup> These programs are Funded by the Government. UN Agencies and C SO’s.
- <sup>31</sup> These activities are supported by UN Agencies and UNICEF.
- <sup>32</sup> These activities were supported by UNICEF, UN WOMEN and UNFPA.



- <sup>33</sup> This activity was funded by UNICEF.
- <sup>34</sup> These activities were funded by the Government and Help Age International.
- <sup>35</sup> The Committee on Anti-Human Trafficking has been established where Police Personnel are trained on handling human trafficking issues, sensitization on human trafficking in school clubs and mass media. Focal person at the National level work with INTERPOL to coordinate the investigation of all matters on trafficking of human being.
- <sup>36</sup> Regions of Arusha (1), Dar es Salaam (1), Mwanza (1), Kigoma (1), and Mara (2.).
- <sup>37</sup> This activity has been supported by Action Aid.
- <sup>38</sup> The involvements of women in road works in Tanzania play a great role in achieving a coherent vision for economic development and poverty alleviation as well as to; increase gender balance in women participation and contribution in the Construction Industry, increase income and reduce family dependency; and honour the Beijing Protocol.
- <sup>39</sup> The Director General of the Tanzania Meteorological Authority is woman and permanent representative of the URT to the United Nation's World Meteorological Organisation. The Meteorological Management also has a Gender Committee which advises management on gender issues.
- <sup>40</sup> Statistics on Women Economic Empowerment is attached as **Annexure-4**.
- <sup>41</sup> This is under the Prime Minister's Office.
- <sup>42</sup> A total of 3,306,274,000TZS was disbursed to 915 youth economic groups consisting of 2,203 young male and 1,808 young female. Through this program 100 adolescent girls in Kaliua and Uyui Districts in Tabora Region have been facilitating to establish economic groups. Currently there are 10 groups already established and each group has received 2,000,000 TZS as a start-up capital. In addition to that, with young mother's program the project will be replicated in other districts in Tabora Region which have high teenage pregnancy prevalence.
- <sup>43</sup> These activities were funded by ILO and Japan Tobacco International.
- <sup>44</sup> It is being reviewed with the intention of developing a subsequent Action Plan.
- <sup>45</sup> Section 5.
- <sup>46</sup> Through prescribed Form No. ccc 10 made under Order 21 rule 11 of the Civil Procedure Code, Cap. 33.
- <sup>47</sup> Under sections 78(4), 80(3) and 83(3), of the Employment and Labour Relations Act which creates criminal offences for contravening with the specified provisions.
- <sup>48</sup> This was Supported by UNFPA and the Government Budget Fund.
- <sup>49</sup> Section 61(3)(b).
- <sup>50</sup> Schedule 1(1)(g).
- <sup>51</sup> Section 5(6)(g).
- <sup>52</sup> Sect. 88 (1)–(5) of the Employment Act No. 11/2005.
- <sup>53</sup> Sect. 101 (1) and (2) of Public Service Act No.2/2011 on access of the services in the buildings to the persons with disability.
- <sup>54</sup> Sect 134 (1) and (2) and 135 of the Evidence Act no.9/2016.
- <sup>55</sup> The Police Force has formed a Multi-Agency Task Force which is composed of prosecutors and investigators in order to fast track investigation of cases. In combating incidences against persons with albinisms police use both proactive and reactive measures. The trial of these cases is prioritised through special sessions and completed within few days from commencement of hearing.
- <sup>56</sup> H.E Ambassador Dr. Abdallah Possi serving in Germany is a PWA and his brother Dr. Ally Possi also a PWA is a Deputy Permanent Secretary. There are affirmative measures for PWAs to become Members of the Parliament through the special seats window and PWAs serve as Directors, constitute Boards of Trustees and the National Council of Persons with Disabilities.
- <sup>57</sup> During her visit, the Government facilitated a number of meetings at the level of Ministers, Speaker of the Parliament and other senior Government officials. The facilitation of her visit is a clear testimony of the commitment of Tanzania commitment to cooperating with the special mechanisms in the promotion and protection of human rights, specifically the rights of PWAs.
- <sup>58</sup> These include agriculture and small-scale industries such as shoe making industry, soap industry, handicraft industry and furniture making industry in prison areas. Also participating in spiritual services, playing games and sports particularly playing football and draft.
- <sup>59</sup> The Correctional Centres are at Kinumoshi, Hanyegwa Mchana, Kengeja, Tungamaa) and the Children Facility is at Hanyegwa Mchana.
- <sup>60</sup> In 2020 during Legal Aid Week 529,079 women and 412,436 children were educated on various laws including land laws, GBV, matters of inheritance and succession. Thus a total of 941,315 beneficiaries.
- <sup>61</sup> 1. The Ministry of Constitutional and Legal Affairs (MOCLA) signed an MOU with the Prisons on Access to Legal Aid Guidelines which has led to establishment of legal aid desks in prisons, training of 18 prison officers as Focal Persons providing legal aid, installation of 18 video conference facilities in the prisons thus enable trials and appeals to proceed. The MOCLA also trained 160 Police Officers

- in 14 Regions on provisions of legal aid services to women and children in detention places.
- 62 Legal Aid is in the form of legal representation, drafting of legal documents and capacity building.
- 63 Vide G.N No.48 of 2018.
- 64 Vide G.N No 49 of 2018.
- 65 Vide G.N No.50 of 2018.
- 66 Vide the Written Laws (Miscellaneous Amendments) Act, No. 4 of 2019.
- 67 Via the Written Laws (Miscellaneous Amendment) (No.3) Act No. 8 of 2018.
- 68 The objective is to obtain fair resolution of disputes by an impartial arbitral tribunal without undue delay or incurring of unreasonable expense and Regulations to guide the process have been developed.
- 69 This is coordinated by the Ministry of Constitutional and Legal Affairs.
- 70 This was through enactment of Written Laws (Miscellaneous Amendment) Act, No. 3 of 2016.
- 71 The strategy has been established to align relevant policies, laws and practices with the national, regional and international standards and norms with respect to child justice in Tanzania. It also seeks to guide and coordinate policy and legal and procedural reforms deemed necessary from a “system-point-of-view” in order to improve child justice. It aims to sustain the momentum of the progressive reforms achieved during the implementation of the First Child Justice Strategy 2013-2017; and to continue to create a more fair and effective child justice system in Tanzania.
- 72 The Judiciary provides a child-friendly environment in all Court buildings as old Court buildings were renovated and painted with drawings. 40 New Modern Court buildings were constructed between 2016 and 2020 and have also considered a friendly environment for children. 1,019 Judicial officers, Prosecutors, Police Officers and Social welfare officers have been trained from 2017 to 2020 on how to handle juvenile cases. Juvenile Courts are also having Magistrates knowledgeable of the Rules and Procedures applicable in Juvenile Courts.
- 73 Mwanza and Dar es Salaam.
- 74 The use of video conferences has expedited trial of cases, increased efficiency, transparency, saved time and costs to litigants and enhanced access to justice.
- 75 This was through support of the World Bank.
- 76 A graph with statistics on legal aid in Zanzibar is attached as **Annexure-5**.
- 77 The establishment of Children’s Court at North Unguja-2017.
- 78 These include GN.No.133/2018 with the Electronic and Postal Communications (Online Content) Regulations, (GN.No.538) published on 17/7/2020. The Government also amended the Electronic and Postal Communications (Radio and Television Broadcasting Content) Regulations (GN. No. 134) of 2018.
- 79 Established by section 17(1) of The Land Act, Cap 113.
- 80 Practical Guidelines to improve and strengthen the application of Alternative Dispute Resolution Mechanisms at Ward Tribunal and Village Land Council were prepared and the initiatives to review the system on legal and institutional challenges to enhance accessibility are underway.
- 81 NBS This is Tanzania 2020.
- 82 The programme aims at among other things increasing access to education particularly for girls and women.
- 83 There are ongoing joint education reviews to rate progress and provide recommendations on improvements in the education sector. Community schools are also being built in Pemba. The Education Policy of 2016 is being reviewed. The Zanzibar Education Development Plan (II) is being harmonized with other plans.
- 84 In Ndagoni, Pemba.
- 85 In Patandi area – Arusha Region.
- 86 Statistics on Education concerning Persons with Disability is Attached as **Annexure-6**.
- 87 This is compared with no programs for children with disabilities in 2016.
- 88 The Government is also conducting an advocacy strategy to “lift carrying of waters from the woman head.”
- 89 The Rural Water Agency (RUWASA) is responsible for Construction of Water projects and provision of Water Supply and sanitation in rural areas in collaboration with the Community Based Water Supply and Sanitation Organization CBWSOs. The Water Utilities and Regulatory Authority (EWURA) monitor and regulating the Water Supply and Sanitation services. The Basins Water Boards which is responsible for Management of Water Resources to ensure the sustainability of Water Supply through protection of Water resources.
- 90 The Ministry of Livestock and Fisheries initiative.
- 91 68,000 water metres were installed which is 30% of the desired coverage. Also 9 new water wells were constructed and 22 old wells maintained. There was also construction of 2 huge water tanks, a 2 million litre tank and a 1 million litre tank. The 2 million litre tank is located in Saatani area and the 1 million litre tank is in Mnara wa Mbao area.
- 92 Mwanza, Dar es salaam, Arusha and Iringa.

- <sup>93</sup> These aim at providing positive parenting education to parents/guardians and establishment of parenting Groups to protect children. The activity is financed by Government and UNICEF.
- <sup>94</sup> Related activities include curtailing land disputes; regularization of urban unplanned settlements through issuing land titles; strengthening security of tenure for sustainable land use to ensure that land is being utilised to promote rapid social and economic development.
- <sup>95</sup> The nominal figure in TZS and figures on health budget allocation are attached as **Annexure-7.**
- <sup>96</sup> 2020-Tanzania in Figures by the National Bureau of Statistics (NBS) and the Ministry of Health, Community Development, Gender, Elderly and Children.
- <sup>97</sup> Construction of Referral eight (8) Hospitals in the Regions of Njombe, Geita, Simiyu, Songwe, Katavi, Kwangwa, Chato and Ligula.
- <sup>98</sup> Rehabilitation of 23 Regional Referral Hospitals such as Mount Meru, Dodoma, Temeke, Ilala, Mwananyamala, Iringa, Kagera, Mawenzi, Sokoine, Ligula, Bombo, Manyara, Mara, Maweni, Mbeya, Sekou Toure, Shinyanga, Singida, Songea, sumbawanga, Tabora, Temeke and Tumbi.
- <sup>99</sup> There has been an increase in availability of medicine and facilities as Bugando Zonal Referral Hospital which was equipped with brachy therapy, renal dialysis, CT – Scan, KCMC Referral Hospital equipped with MRI and CT Scan with 128 slice, free distribution of 47,382,746 mosquito nets countrywide, distribution of 586,420 litres of pesticides countrywide for Malaria Vector Control which is locally produced in the URT.
- <sup>100</sup> There has also been construction of emergency building (EMD) at Tabora Referral Hospital (Kitete), Rukwa, Mara, Mbeya, Iringa, Kilimanjaro (Mawenzi), Ruvuma and Tanga (Bombo) Connection of Telemedicine system to four referral hospitals such as Amana, Mbeya, Muhimbili and Ocean Road Cancer Institute.
- <sup>101</sup> This is beyond the WHO target of 1:10,000 population.
- <sup>102</sup> These accomplishments were facilitated by policy and administrative measures such as the development of the Training Master Plan of 2016-2020, development of Quality Improvement Plan, the revised Human Resource Development Plan 2019/20-2020/24, development of the Zanzibar Digital Health Strategy and its implementation plan of 2020-2024. Amendment to the Zanzibar Food, Drugs and Cosmetics Act No. 3 of 2017, enactment of the Mnazi Moja Hospital Act. No. 3 of 2016 which makes the hospital autonomous in providing services and establishment of the Community Health Strategy of 2020-2025.
- <sup>103</sup> This is due to an increase in number of women attending at least one Anti Natal Clinic (ANC) from 86% in 2016 to 92% in 2019 as a result of facility delivery which has increased from 62% in 2016 to 65.8% in 2019, establishment of a Maternal Prenatal Death Review Committee, review of Standard Operation Procedures related to (RMNCAH) and establishment of Basic Emergency Obstructive Care (BEOC) and Basic Emergency Obstructive Comprehensive Care (BECMOC). There has also been improvement of integrated management of new born and childhood services and increase of public facilities which provide RMNCAH services. This initiative is supported by UNICEF, ADB and USAID.
- <sup>104</sup> These achievements were also facilitated by the construction of a maternal and health care centres and District Hospitals including a paediatric centre at Kivunge Hospital with 140 bed capacity contributing to improvement of maternal and child health services in the Northern Region of Unga. Policy guidelines and strategic communications have been developed and reviewed to accomplish this including development of the Quality Assurance Strategic Plan in 2020, review and development of the Human Resource Development Plan 2019/20-2024/25, Development of Required Staffing 2020/21-2024/25, reviewed Community Health Strategy of 2019-2024 and development of Zanzibar Digital Health Strategy of 2020-2025.
- <sup>105</sup> These include supervising integrity of the staff entrusted with collection of revenue, strengthening of tax laws, improved ICT systems including Electronic Fiscal Device Management System (EFDMS), widening the taxpayers base, reducing tax exemptions and preventing tax evasion loopholes.
- <sup>106</sup> The non-tax revenue increased from TZS 688.7 in 2014/2015 to TZS 2.4 trillion in 2018/2019. The revenue in Local Government increased from TZS 402.66 billion in 2015/2016 to TZS 661 billion in 2018/2019. This has led to increase in internal revenue from TZS 11.0 trillion in 2014/2015 to TZS 18.5 trillion in 2018/2019.
- <sup>107</sup> These laws include, the Value Added Tax Act No 4/1998, the Petroleum Lev Amendment of tax laws aiming to curb tax evasion (the value Added Tax Act no 4/1998, The petroleum levy Act no 1/1995 Hotel Levy Act no. 1/1995, Port service Act, Stamp Duty Act no 7/2017, public Finance Management Act No 12/2016.
- <sup>108</sup> These activities have been supported by the Government, the African Development Bank (ADB), the IMF and NORAD.
- <sup>109</sup> These are being implemented by the Vice President's Office (Environment).
- <sup>110</sup> This project aims to reduce and slow down the use of emission from deforestation and forest degradation.
- <sup>111</sup> This Activity is funded by the Global Environmental Facility (GEF).

- <sup>112</sup> During commemoration of Environment Day, there is a competitive program that involves students from all school levels, institutions, and universities.
- <sup>113</sup> 3 walls are in Kilimani area with 1 wall the length of 100metres and 2 walls the length of 60metres.
- <sup>114</sup> 2 walls at 25 metres each have been constructed in Kiswapanza and Pemba.
- <sup>115</sup> These activities are supported by the Government, Adaption Fund, UNDP, LDCF and UNEP.
- <sup>116</sup> It promotes efficiency, transparency, and accountability in the Public and Private sectors; effective enforcement of anti-corruption measures; capacity building of watchdogs and oversight institutions, and effective political leadership in the fight against corruption.
- <sup>117</sup> The project is supported by DFID. BSAAT is comprised of four components. These include, end-to-end criminal justice reform, normalising accountability through work with civil society and strengthening fiduciary risk assurance.
- <sup>118</sup> These include water, infrastructure, health, and education projects.
- <sup>119</sup> Further, System Analysis in Public Procurement was done within 89 Councils which were advised on the proper methods to be used in Procurement.
- <sup>120</sup> The PCCB and advised on strategies to prevent and monitor implementation of the strategies.
- <sup>121</sup> 8 meetings between the public and private sector were held by 2020 as well as 2 outreach programs and 14 prevention of corruption interventions.
- <sup>122</sup> There is no fee for first instance registration which is within 90 days of birth. However, late registration after this period attracts a nominal fee.
- <sup>123</sup> Decentralisation was facilitated by amending the Births and Deaths Registration Act, Cap. 108 through Act No. 4 of 2019.
- <sup>124</sup> Registration during Registration Campaigns was funded by the Government of the United Republic of Tanzania by providing fee waiver for new born and children below 5 years during campaign, Government of Canada, UNICEF, and TIGO mobile phone company.
- <sup>125</sup> SDG No.4 is quality education, No. 8 is Decent Work and Economic Growth, No.10 is Reduced Inequalities, No. 13 is Climate Action, No. 16 is Peace Justice and Strong Institutions and No. 17 is Partnerships for the Goals.
-